

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **4 juillet 2022 à 19 h 00** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint est également présent.

22-07-219.1

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, étant donné que tous les conseillers sont présents, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

- Rayer les points 4 et 5;

ADOPTÉE

22-07-219.2

Adjudication de contrat – Services professionnels en architecture et ingénierie pour les rénovations du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière (AO22-LA-01)

ATTENDU l'appel d'offre no AO22-LA-01 pour Services professionnels en architecture et ingénierie pour les rénovations du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière lancé par appel d'offres public le 9 février 2022;

ATTENDU l'ouverture des offres le 11 mars 2022 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de Services professionnels en architecture et ingénierie pour les rénovations du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière au plus bas soumissionnaire conforme, Lemay Côté Architectes au coût approximatif de 452 647 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même *Règlement no 2022-409 – Décrétant un emprunt de 475 000 \$ pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour la rénovation du centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.*

ADOPTÉE

22-07-219.3

Déneigement – Rang des Pointes 2022-2023

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que confier le contrat de déneigement du Rang des Pointes pour la période 2022 à 2023 à la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax au tarif de 3 000 \$, plus les taxes applicables, comprenant la post et présaison.

ADOPTÉE

22-07-219.4

Embauche – Accompagnatrice au camp de jour

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de madame Noémie St-Amant, au poste d'accompagnatrice, au sein du camp jour de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche de la nouvelle accompagnatrice soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

22-07-219.5

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 10.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire